

# Syndicat National des Journalistes

## Barème des radios locales privées

*jusqu'à l'indice 130* 9,40 €  
*A partir de l'indice 130* 8,86 €

Fonctions	Coefficient	Salaires
Rédacteur en chef 4e échelon	200	1 842,20 €
Rédacteur en chef 3e échelon	193	1 780,18 €
Rédacteur en chef 2e échelon	187	1 727,02 €
Rédacteur en chef 1er échelon	180	1 665,00 €
Coordinateur de la rédaction 4e échelon	179	1 656,14 €
Coordinateur de la rédaction 3e échelon	175	1 620,70 €
Coordinateur de la rédaction 2e échelon	172	1 594,12 €
Coordinateur de la rédaction 1er échelon	169	1 518,40 €
Reporter-rédacteur-présentateur 4e échelon	160	1 487,80 €
Reporter-rédacteur-présentateur 3e échelon	150	1 399,20 €
Reporter-rédacteur-présentateur 2e échelon	137	1 284,02 €
Reporter-rédacteur-présentateur 1er échelon	131	1 230,86 €
Diplômé ou stagiaire 2e année	125	1 175,00 €
Non diplômé, stagiaire 1ère année	120	1 128,00 €
Expression bilingue à l'antenne : 5 points au minimum		47,00 €

NB - Le reporter-rédacteur-présentateur **seul en poste** relève des mêmes échelons que le reporter-rédacteur-présentateur, majorés de 10 points soit 553,20 F

Piges		
Document sonore (commandé ou accepté, diffusé ou non)	3 points	28,20 €
Vacation de présentation ou reportage (amplitude inférieure à 6 h.)	6 points	56,40 €
Journée de présentation ou reportages (amplitude égale ou supérieure à 6 h)	10 points	94,00 €